

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 12 novembre 2019 à 9 h, à l'Hôtel de ville de Saint-Sauveur, sis au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Robert Bélisle (maire suppléant)	Sainte-Adèle
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Joseph Dydzak	Estérel
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Nathalie Rochon	Piedmont
Tim Watchorn	Morin-Heights
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale à la MRC des Pays-d'en-Haut, et Gabriel Leblanc, technicien administratif et juridique

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le préfet constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

CM 252-11-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec le retrait suivant :

6. Avis de retrait de la Ville de Sainte-Adèle au développement culturel régional.

ADOPTÉE

CM 253-11-19 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES PL-2019-09 « DAMAGE ET ENTRETIEN HIVERNAL DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD »

ATTENDU le lancement autorisé d'un appel d'offres public intitulé Damage et entretien du parc linéaire Le P'tit train du Nord (PL-2019-09);

ATTENDU QUE la MRC souhaite obtenir de meilleurs prix par kilomètre en octroyant un contrat de plusieurs années;

ATTENDU QUE les quatre soumissions reçues ont été jugées conformes au devis publié;

ATTENDU QUE l'entreprise Karl Marcotte Excavation (7500114 Canada inc.) a soumissionné le prix le plus bas, soit 388 673.00 \$ (taxes incluses) pour un contrat de 5 ans;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Karl Marcotte Excavation (7500114 Canada inc.) est conforme et que les documents à fournir sont complets;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC adjuge le contrat de damage et entretien hivernal du parc linéaire Le P'tit Train du Nord à l'entreprise Karl Marcotte Excavation (7500-114 Canada inc.) dont le coût d'entretien au kilomètre est de 23.30 \$ (+ taxes) pour un minimum de 2 900 km par année pour une durée de 5 ans;

QUE la personne désignée pour effectuer l'évaluation de rendement est Chantal Ladouceur, chargée de développement récréatif à la MRC des Pays-d'en-Haut, ou toute autre personne occupant la charge de chargée de développement récréatif à la MRC des Pays-d'en-Haut;

QUE le conseil autorise Mme Jackline Williams, directrice générale, à signer tout document relatif à ce sujet.

ADOPTÉE

CM 254-11-19 MISE EN VALEUR DU SITE DE LA GARE DE PIEDMONT

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont souhaitait acquérir la salle polyvalente située à côté de la gare de Piedmont pour en faire un centre communautaire;

ATTENDU QUE l'immeuble se trouve dans l'emprise du parc linéaire Le P'tit train du Nord et que ce dernier est la propriété du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est titulaire d'un bail emphytéotique avec le ministère des Transports et qu'en vertu de cette entente, la MRC ne peut aliéner un immeuble se trouvant sur l'emprise du parc;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont et la MRC des Pays-d'en-Haut ont choisi de mettre en commun leur effort de mise en valeur de la gare de Piedmont;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS présents :

QUE le conseil de la MRC appuie la création d'un partenariat avec la Municipalité de Piedmont pour la mise en valeur du site de la Gare de Piedmont.

ADOPTÉE

CM 255-11-19 AUTORISATION DE PAIEMENT À POIRIER, FONTAINE, RIOPEL ARCHITECTES

ATTENDU QUE selon la résolution CM 02-01-19, un contrat a été octroyé suite à l'appel d'offres CS-PROFESSIONNELS 18-11-16 à POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC.;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive no 7, datée du 28 octobre 2019, reçue de Daniel Cyr, gestionnaire de projet du complexe sportif, concernant les honoraires professionnels d'architecture et d'ingénierie exécutés par POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC pour un montant de 10 347.75 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS présents :

D'EFFECTUER le paiement de la facture progressive no 7 de 10 347.75 \$ (taxes incluses) de POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC.

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CM 256-11-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (9 h 05)

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale